

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## Conseil du 26 juin 2023

#### Délibération n° 2023-1710

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Villeurbanne

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour l'élargissement du trottoir côté nord de la rue de la Convention, entre la rue Docteur Dolard et la rue du 24 Février 1848 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur: Monsieur Fabien Bagnon

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e): Madame Sonia Zdorovtzoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chilhi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontaines, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés: M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

#### Conseil du 26 juin 2023

#### Délibération n° 2023-1710

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Villeurbanne

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour l'élargissement du trottoir côté nord de la rue de la Convention, entre la rue Docteur Dolard et la rue du 24 Février 1848 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

## I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite améliorer la qualité et le confort des cheminements piétons dans la perspective de construire une Métropole apaisée et 100 % marchable. Il est, en effet, nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne en amplifiant cette politique publique par le biais de budgets dédiés.

Une enquête, réalisée fin 2021 auprès des habitants de la Métropole, a permis d'identifier les axes prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du piéton, à savoir :

- les itinéraires vers les établissements scolaires,
- l'accès aux lieux fréquentés par les personnes fragiles ou âgées, l'accès aux établissements de santé,
- les traversées de grands axes de circulation,
- l'accès aux arrêts de transports collectifs,
- les itinéraires vers les lieux de promenade ou de verdure,
- les accès aux services publics, établissements sportifs et culturels, lieux accueillant du public régulièrement,
- les itinéraires vers les commerces de proximité.

Pour répondre à ces objectifs, un travail de recensement et de priorisation des opérations d'aménagement pour la création et le renforcement des cheminements piétons à l'échelle métropolitaine est en cours de réalisation. Il va se traduire par des demandes d'individualisations d'autorisation de programme au cours des prochains mois, en vue de permettre la réalisation de ces aménagements, conformément aux engagements pour une Métropole cyclable et apaisée, par le développement des infrastructures dédiées à la marche à pied, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, approuvée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Les travaux d'aménagement de voirie pour l'élargissement du trottoir côté nord de la rue de la Convention à Villeurbanne font partie des objectifs poursuivis.

Ils permettront, en effet, d'améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons tout en favorisant les itinéraires vers les commerces de proximité.

# II - Projet

La rue de la Convention à Villeurbanne se situe entre l'intersection avec la rue Docteur Dolard et la jonction avec la rue Saint-Antoine, à proximité du carrefour, avec le cours Tolstoï et le cours de la République.

Située dans un quartier attractif, proche des commerces et écoles, elle est bordée de petits immeubles collectifs et de quelques maisons de ville.

Rue à sens unique, elle présente de grandes étroitesses de trottoirs.

En particulier, la largeur des trottoirs côté nord est extrêmement réduite (inférieure à 1 m) et le cheminement des piétons est souvent interrompu par un certain nombre d'obstacles et, notamment, les emprises des marches d'escaliers d'accès aux immeubles d'habitation.

Le projet consiste donc à :

- mettre le trottoir aux normes d'accessibilité côté nord de la rue de la Convention et retrouver une vraie continuité piétonne,
- supprimer le stationnement automobile côté nord,
- sécuriser la traversée piétonne à l'intersection avec la rue du 24 Février 1848,
- déplacer des grilles d'évacuation des eaux pluviales.

#### III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à environ 180 000 € TTC répartis comme suit :

Intitulé travaux	Montant (en €TTC)
aménagements de voirie	140 000
gestion des eaux de voirie	40 000
Total	180 000

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 180 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la réalisation de travaux de voirie pour l'élargissement du trottoir côté nord de la rue de la Convention, entre la rue Docteur Dolard et la rue du 24 Février 1848 à Villeurbanne ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

# **DELIBERE**

- 1° Approuve la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour l'élargissement du trottoir côté nord de la rue de la Convention, entre la rue Docteur Dolard et la rue du 24 Février 1848 à Villeurbanne.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 180 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 150 000 €TTC en dépenses en 2023,
- 30 000 €TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9724.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté 3 345 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304754-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023